

COMMUNE DE SEGUR-LE-CHATEAU

Conseil Municipal
Séance du lundi 4 décembre 2023

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L. 2121-25
du Code des Collectivités Territoriales

Présents : POURCHET Roland, DESMOULINS Muriel, VIGNAL Sonia, POURRE Jacky, DESMOULINS Michel, LABONNE Jean-Louis, BERINGS Ludgerus, PIERRE FRANCOIS Emmanuel, DELAHAYE Diana, DAVID Pierre.

DELAHAYE Diana a été désignée secrétaire de séance

Monsieur le Maire fait valider le compte rendu du dernier Conseil Municipal ayant eu lieu le 21 septembre. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1- Décision modificative de virements de crédits au BP 2023

Besoin de trésorerie : une Facture ELABOR (entreprise spécialisée dans le domaine funéraire qui a été référencée pour intervenir au cimetière de Ségur) de 4498,96 euros pour effectuer la fin des travaux pour la restructuration du cimetière.

25 000 euros avait été prévu pour le rachat du bâtiment Magnoux. Le bâtiment Magnoux n'ayant finalement été racheté, cette somme est disponible, la facture ELABOR pourra donc être prélevée sur cette ligne.

Décision approuvée à l'unanimité.

2- Inscription d'un mort pour la France (guerre 1914-1918) sur le monument aux morts

Les membres de la famille de Jean MOUYANNE, né en 1879 à Ségur-le-Château et mort pour la France le 11 octobre 1918 à Beauvais, département de l'Oise, réclament l'inscription de leur ancêtre sur le monument aux morts. La place étant réduite, une petite plaque sera réalisée pour rendre hommage à sa mémoire.

Décision approuvée à l'unanimité.

3- Présentation du rapport 2022 sur le prix et la qualité de l'eau du service public de l'eau potable

Rapport annuel sur la qualité et le prix de l'eau du service public de l'eau potable, réalisé par le Syndicat mixte des Eaux de l'Auvézère. Ce rapport est consultable en mairie.

4- Présentation du rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif

Rapport annuel sur le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), réalisé par le conseil communautaire. Ce rapport est consultable en mairie.

5- Action en faveur des aînés

Diana Delahaye, Muriel Desmoulins et Sonia Vignal, conseillères et/ou adjointes municipales, ont été chargées par le Conseil Municipal, d'organiser une action de fin d'année en faveur des aînés (les personnes nées avant 1953). Depuis de nombreuses années, la commune comble ses aînés à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Cette année, il a été décidé, en raison des augmentations du coût de la vie, de renforcer ce budget. Il était de 25 euros en 2022 et il est de 31 euros en 2023. Il se compose :

d'un bon d'achat d'une valeur de 25 euros à valoir durant 5 mois au Super U de Lubersac,

d'une petite boîte de chocolats acheté à l'association des parents d'élèves de l'école de Saint-Julien-le-Vendômois.

6- Gestion du gîte des écoles

L'appel des cotisations Gîtes de France arrive. Le maire demande l'avis du Conseil Municipal pour savoir si la commune poursuit cette collaboration ou pas.

Le bilan de cette première année (le gîte est disponible à la location depuis le mois de juin 2023) n'est pas très positif. Seulement deux locations d'une semaine entre juin et décembre.

Quelles sont les opportunités pour améliorer ce bilan :

- inscrire le gîte sur d'autres plateformes de location saisonnières : Airbnb et Booking, (Sonia et Diana se renseignent auprès de ces plateformes pour voir si les collectivités peuvent y commercialiser leurs biens),
- revoir le tarif, 560 la semaine et 80 euros la nuit toute l'année,
- revoir la durée de location du gîte à 3 nuits minimum au lieu de 6 nuits minimum,
- faire apparaître sur la plateforme Gîtes de France la mention "draps et ménage compris ».

7- Local Magnoux : achat de la petite parcelle Blondy

Une petite parcelle, abritant une arche faisant partie de la structure du local Magnoux, appartient à Mr Blondy. Afin d'effectuer les travaux, la Mairie doit soit demander l'autorisation au propriétaire, soit devenir propriétaire de la parcelle.

La mairie va se positionner pour racheter cette petite parcelle de terrain via le conseiller Pierre David. Le prix discuté est de 500 euros négociable. Le Conseil est favorable à cet achat. Pierre David s'occupe de discuter avec Mr Blondy pour la parcelle.

8- Questions diverses

Inondations : suite à une étude sur les rivières et cours d'eau diligentée par la communauté de communes auprès de l'association Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle, il avait été recommandé, afin d'améliorer et de préserver la biodiversité de la rivière Auvézère traversant le village (quantité et température de l'eau), l'enrochement de la rivière sur toute la partie foirail jusqu'au pont. Mais suite aux récentes inondations qui ont débordées sur le foirail, le Maire a souhaité reprendre contact avec l'association car cet enrochement pourrait aggraver ce phénomène et porter préjudice aux habitants vivant à proximité de la rivière. Un rendez-vous a été fixé avec l'association afin d'actualiser ce dossier.

- Prise de parole de Pierre David : message de l'association de « Pays d'art et d'histoire » : l'école de Saint-Julien-le-Vendômois souhaite faire venir l'exposition pédagogique "l'aventure du rail » - expo sur l'histoire du train en Limousin - en échange l'association demande aux trois communes du RPI de communiquer sur cet évènement qui aura lieu à l'école en avril. Possibilité de poursuivre l'expo dans la salle polyvalente.

- Pierre David signale que l'association des Plus Beaux Villages de France devrait expertiser dans deux ans. Il est donc important de régler le site de l'ancien garage Magnoux.

- Le Maire signale qu'il a bien reçu l'avancement de Diana Delahaye sur le guide d'accueil du nouvel habitant. Celui-ci est exposé, chaque conseiller donne son avis afin de l'améliorer. Diana prend des notes et le présentera terminé au prochain conseil.

- Roland Pourchet souhaite connaître les détails et l'avancement du premier marché de Noël à Ségur afin d'avoir toutes les informations pour la presse qui souhaite l'interroger dans la semaine.

- A ce sujet Muriel Desmoulins souhaiterait qu'un arrêté de circulation soit pris, à l'image de ce qui se fait pour le repas des Culs Noirs l'été. A savoir la circulation en sens unique.

- Toujours au sujet du stationnement, le Maire, sur les conseils de la Préfecture de la Corrèze, souhaite éclaircir le stationnement sur les places des habitants. Il est impératif de refaire les arrêtés du stationnement et des principes de circulation datés en début d'année de chaque année.

- Muriel Desmoulins souhaite qu'un contrat de location annuel soit établi pour l'association des boulistes qui utilise la salle polyvalente tous les vendredis.

- A la demande de Jean-Louis Labonne : une tombe s'affaisse au cimetière, il faut prendre des mesures afin de la mettre en sécurité.

- Pierre David : la crèche de Marie-Odile David sera installée dans la semaine. Qui se propose pour venir aider ?

- Diana Delahaye évoque le problème de vitesse dans le village et demande au Maire ce qu'il est possible de mettre en place. Le Maire avait évoqué la possibilité de mettre en place des chicanes sur la route reliant Pompadour à Saint Yrieix la Perche. Il propose de faire venir Francis Comby, conseiller départemental sur le canton d'Uzerche, au

prochain conseil municipal, afin qu'il évoque ce qu'il est possible de réaliser. Suite à une demande de devis à l'entreprise Lascaux, le coût d'une longue chicane, rétrécissant la route au niveau du restaurant La Part des Anges, serait de 45 000 euros, coût subventionnable à 35% par les amendes, et subventionnable à 20% par le département. Coût d'une chicane : 10 000 euros. Les autres conseillers évoquent d'autres solutions comme des calculateurs de vitesse à l'entrée du village, de la dissuasion avec le passage de gendarmes...

- Prise de parole d'un habitant de Ségur : Monsieur Philippe Grouas qui a assisté à ce conseil municipal, qui habite au début de la rue des Farges, souhaite réduire la vitesse à 20 km / heure et interdire le passage des camions dans le village. D'autre part, il remercie la Mairie pour la mise en place des poubelles et distributeur de sacs pour déjections canines.

- Luud Berings demande si des mesures peuvent être prises pour les marchés de pays : le Maire lui répond que c'est en cours. La musique et la buvette s'arrêteront à 23h.

- La séance est levée à 12h25.